

LIGNE NOUVELLE PROVENCE CÔTE D'AZUR

COLLÈGE DES ACTEURS

MARSEILLE, LE 21 MARS 2019

LES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE SONT FINANCÉES PAR :

DIFFUSION RESTREINTE

LNPCA-MOA-PRG-0G0-00178



SOMMAIRE

1. LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DEPUIS 2017

2. LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

3. LA PRÉSENTATION DU PROJET DE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

4. CALENDRIER DE LA CONCERTATION 2019

5. LA VISION DU GARANT DE LA CONCERTATION, PHILIPPE QUEVREMONT (CNDP)

6. RECUEIL DES CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS DU COLAC SUR LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PRÉSENTÉ

1. LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DEPUIS 2017

ASSISES DE LA MOBILITÉ : SEPT. / DÉC. 2017

- **Discours du Président de la République du 1^{er} juillet 2017 à Rennes**
 - Nécessité de renouveler la politique publique des mobilités
 - Mieux répondre aux besoins des populations → **priorité aux transports du quotidien**
 - Résoudre les problèmes de financement
 - Accélérer la transition écologique
- **Lancement des assises de la mobilité le 19 sept. 2017 en présence du 1^{er} ministre**
 - Grande consultation ouvertes à tous (4 mois) pour préparer la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)
 - Imaginer des mobilités de demain : plus propres, plus connectées, plus solidaires, plus intermodales, plus sûres et plus soutenables
 - Décision de faire une pause sur tous les grands projets → arrêt temporaire du projet LNPCA
 - Mandatement du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), un groupe d'experts et d'élus présidé par Philippe DURON, pour préparer le volet programmation et financement des infrastructures du projet de LOM

CONSEIL D'ORIENTATION DES INFRASTRUCTURES (COI) : RECOMMANDATIONS DU 2 FÉVRIER 2019 DANS SON RAPPORT « MOBILITÉS DU QUOTIDIEN : RÉPONDRE AUX URGENCES ET PRÉPARER L'AVENIR »

- **Priorités définies par le COI pour les grandes infrastructures**
 - Entretien et modernisation des réseaux existants
 - Traitement des nœuds ferroviaires
 - Priorisation des phases qui améliore les transports de proximité dans les métropoles
- **Recommandations générales**
 - Analyse de l'opportunité des grands projets / priorités nationales : proposition par ce groupe d'experts indépendant de retenir (ou pas) leur réalisation
 - Propositions de 3 grands scénarios détaillant le rythme de réalisation et les moyens d'investissement pour les projets retenus
- **Recommandations pour la LNPCA**
 - Proposition de retenir le projet qui s'inscrit dans les priorités nationales
 - Proposition d'une réalisation du projet en 4 phases en privilégiant la désaturation des 3 nœuds régionaux

RECOMMANDATIONS DU COI POUR LA LNPCA : EXTRAITS DU RAPPORT

Opération Montants d'engagements et période de lancement des travaux principaux	Financement AFITF (M€ 2017)	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3
LNPCA Phase 1	430 M€	2023-2027	2018-2022	2018-2022
LNPCA Phase 2	1400 M€	2028-2032	2028-2032	2023-2027
LNPCA Phase 3	2000 M€	Post 2037	2033-2037	2028-2032
LNPCA Phase 4	3200 M€	Post 2037	Post 2037	2028-2032

¹ Réaménagement et une optimisation du fonctionnement du plateau Saint-Charles à Marseille, pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice (tranche 1) et de la gare de la Pauline à Toulon, déploiement de l'ERTMS2 (tranche 1)

² Gare souterraine et finalisation des aménagements du plateau Saint-Charles à Marseille, bifurcation de Grasse et le remisage TER à Cannes, l'aménagement de la ligne classique Cannes-Nice

³ Gare de la Bocca à Cannes, pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice (tranche 2) et ligne nouvelle Nice- Cannes (boucle azurée)

⁴ Ligne nouvelle Le Muy-Cannes et Aubagne-Toulon

LE TEXTE DU PROJET DE LOM DU 26 NOV. 2018

- *« Concernant la ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, celle-ci doit permettre de constituer un système ferroviaire performant reliant les trois principales métropoles Marseille, Toulon et Nice*
- *Il vise à faciliter les déplacements à l'intérieur de la région en améliorant la qualité de l'offre de services ferroviaires*
- *Les travaux de la 1^{ère} phase du projet (aménagement du plateau de la gare Saint-Charles à Marseille, première phase de l'aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) de Saint-Augustin à Nice, aménagement de la gare de la Pauline à l'est de Toulon) seront engagés dans la période 2018 – 2022*
- *En parallèle, les études seront menées sur la 2^{ème} phase du projet (gare souterraine de Marseille, 4^{ème} voie partielle dans la vallée de l'Huveaune, aménagement de la ligne classique Cannes – Nice, doublement de la bifurcation de Grasse) en vue d'un lancement de l'enquête d'utilité publique dans la période 2018 – 2022*
- *Les études seront enfin poursuivies afin de préciser les tracés et les emplacements des gares nouvelles des phases ultérieures du projet »*

2.

LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 4 MARS 2019

- **Confirme la réalisation de la LNPCA en cohérence avec le projet de LOM**
- **Réaffirme la nécessité de traitement des nœuds ferroviaires et de l'amélioration des trains du quotidien comme des priorités**
 - Réalisation sans attendre des aménagements de phase 1
 - Réalisation ensuite des aménagements de la phase 2
- **Informe de la conduite en parallèle du projet ERTMS coordonné avec LNPCA**
- **Décide de l'abandon de la variante en tunnel dans la vallée de l'Huveaune**
- **Demande à SNCF Réseau**
 - De finaliser les études techniques de recalage du projet pour mai 2019
 - De concerter ensuite sur les aménagements des phases 1 et 2
 - De rendre un dossier ministériel (intégrant le bilan de la concertation) à l'automne 2019
- **Prévoit une nouvelle Décision Ministérielle post concertation publique en cohérence avec la LOM qui devrait alors être votée**
 - Décidera du périmètre de l'enquête publique
 - Lancera une mission spécifique pour le financement du projet

3. PRÉSENTATION DU PROJET DE DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

LA CONCERTATION 2019

UNE NOUVELLE PHASE DE CONCERTATION SUR LES PHASES 1 ET 2 DU PROJET

- **Elle s'inscrit au titre:**

- De la concertation continue relative au projet, engagée en application de l'article L121-1 et L121-14 du Code de l'environnement
- De l'article L103-2 du code de l'urbanisme

- **Elle a pour objet:**

- d'informer le public sur :
 - Les objectifs du projet
 - Les aménagements de la phase 1 et 2 priorités dans le cadre du projet de LOM
- d'échanger avec le public sur ces éléments
- de recueillir les contributions et observations du public
- d'établir un bilan contenant les contributions et observations recueillies
- de tirer les enseignements de la concertation pour la poursuite du projet

LES 7 SECTEURS DE CONCERTATION: AMÉNAGEMENTS DE PHASE 1 ET 2

1. Nice

- Création d'une gare TER/TGV à Nice aéroport 4 voies à quai
- Adaptation du plan de voies de Nice ville et Nice St-Roch

2. Cannes / Antibes

- Amélioration à Cannes de la bifurcation vers Grasse
- Création d'une voie supplémentaire en gare de Cannes Ville
- Création d'une gare TER à Cannes Marchandises, avec création de voies dédiées pour les navettes TER vers Nice et suppression de la halte existante de Cannes-La-Bocca
- Création d'une 4^{ème} voie en gare d'Antibes, sans impact foncier

3. Aire toulonnaise

- Traitement de la bifurcation vers Hyères et adaptation de la gare à la Pauline (La Crau – La Garde)
- Création de voies en gares d'Ollioules et adaptation à Carnoules pour des navettes ferroviaires toulonnaises

4. Marseille 1^{er} – 7^{ème} arrondissements

- Gare souterraine à Marseille St-Charles, tunnels et pôle d'échanges
- Aménagements des voies de surface de la gare St-Charles (« bloc est » et « bloc ouest »)

5. Marseille 2^{ème} - 3^{ème} arrondissements

- Doublement partiel des voies du port (gare et secteur d'Arenc) et création de voies de remisage TER compatibles avec la desserte fret

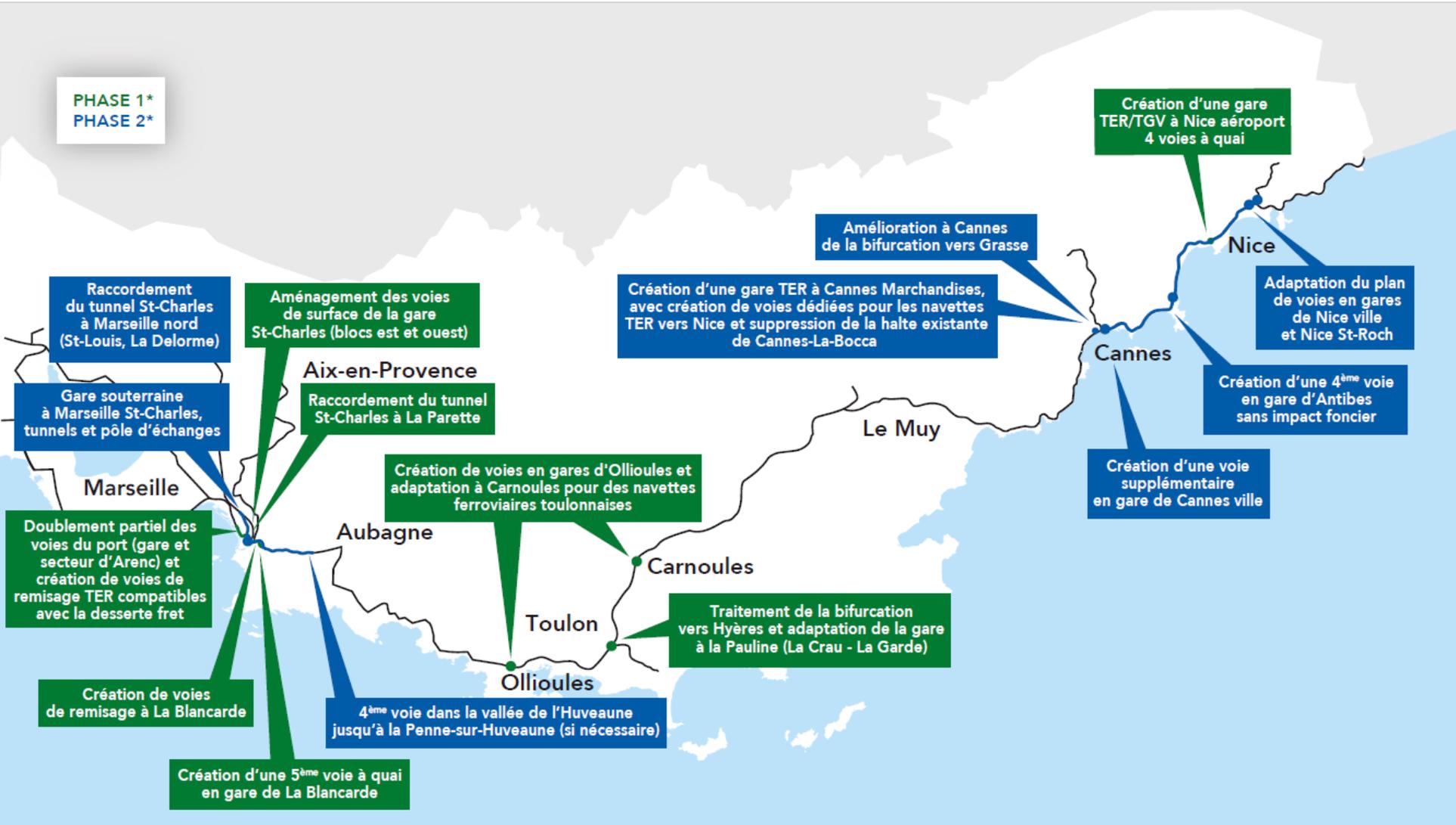
6. Marseille 4^{ème} - 5^{ème} - 11^{ème} - 12^{ème} arrondissements

- Création de voies de remisage à la Blancarde
- Création d'une 5^{ème} voie à quai en gare de la Blancarde
- Raccordement du tunnel St-Charles à La Parette
- 4^{ème} voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à la Penne-sur-Huveaune (si nécessaire)

7. Marseille 15^{ème} - 16^{ème} arrondissements

- Raccordement du tunnel St-Charles à Marseille nord (St-Louis, La Delorme)

LES 7 SECTEURS DE CONCERTATION: AMÉNAGEMENTS DE PHASE 1 ET 2



MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

DE DÉBUT JUIN À MI-OCTOBRE 2019

- **Campagne d'information du public**

- Communiqué de presse / conférence de presse
- Mise à jour des informations sur le site internet LNPCA
- Lettre d'information adressée à tous les acteurs (liste diffusion)
- Diffusion de l'information dans les média locaux : PQR, radios locales
- Diffusion de l'information sur les réseaux sociaux : campagne d'information
- Expositions publiques dans les mairies concernées par les 7 secteurs géographiques
- Dossiers de présentation des aménagements (phases 1 & 2) soumis à concertation sur les 7 secteurs

- **3 réunions publiques de lancement de la concertation** : une par département

- Informations sur l'évolution du projet depuis 2017
- Dispositif d'information et de participation du public
- Aménagements de phase 1 et 2 soumis à la concertation publique

- **Permanences et ateliers pour les riverains des aménagements projetés**

- **Réunions publiques sur chacun des 7 secteurs**

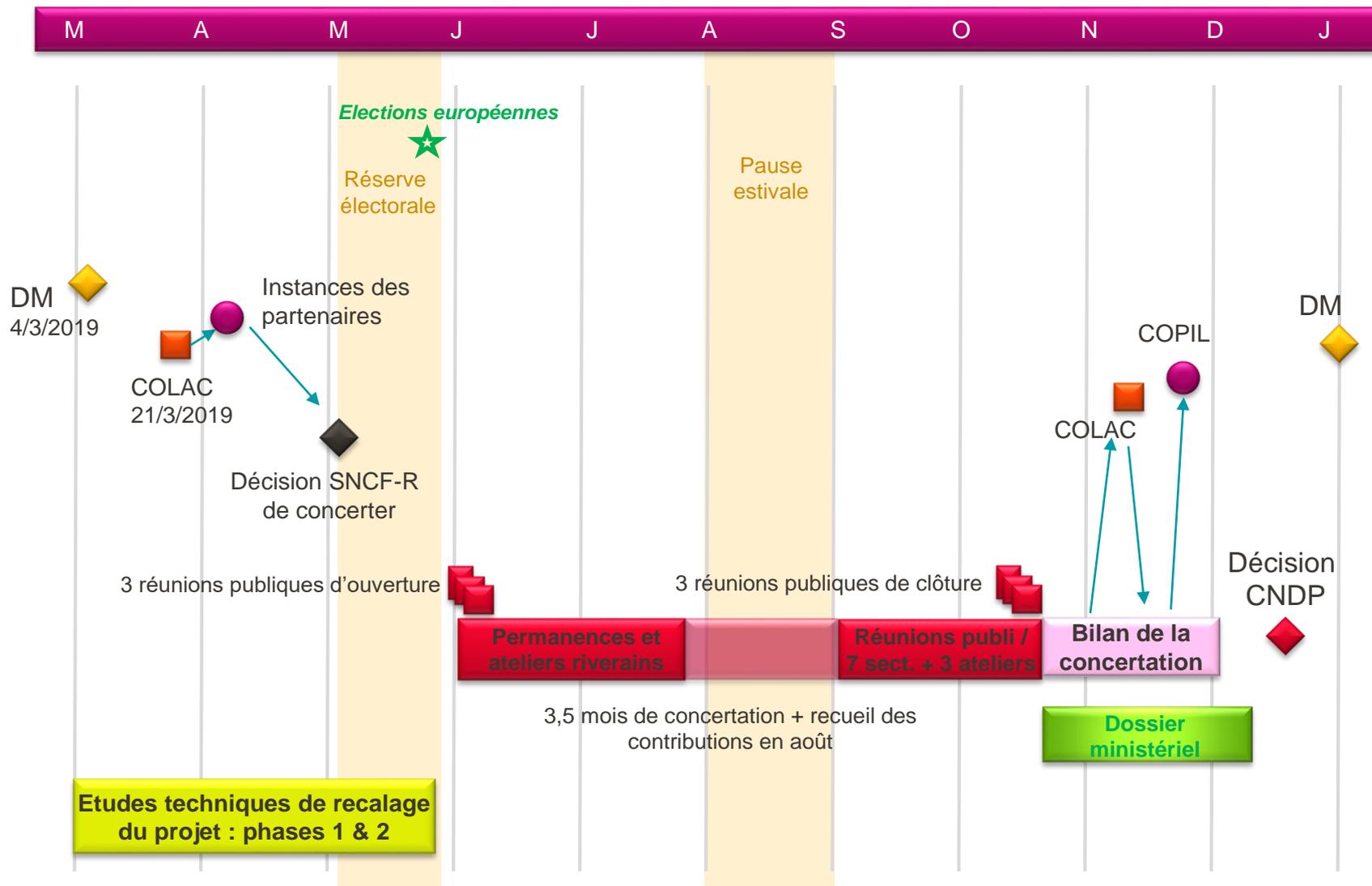
- **Recueil des contributions à distance** : registres en mairies, courriers électroniques, courrier postal, site internet LNPCA : questions / réponses + contributions

- **3 ateliers thématiques (phase 1 et 2)** : socio-éco/financement, environnement, saturation et solutions alternatives (COI)

- **3 réunions publiques de clôture de la concertation** : une par département

4. CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2019

CALENDRIER DE LA CONCERTATION 2019



5. LA VISION DU GARANT DE LA CONCERTATION, PHILIPPE QUEVREMONT (CNDP)

6.

LE RECUEIL DES CONTRIBUTIONS DES PARTICIPANTS DU COLAC SUR LE DISPOSITIF DE CONCERTATION PRÉSENTÉ

RECUEIL DES CONTRIBUTIONS

- **En séance du COLAC du 21 mars 2019**
- **Par transmission au plus tard le 28 Mars 2019** afin de permettre à SNCF Réseau de les prendre en considération dans la perspective de la réunion des partenaires cofinanceurs de début avril
 - **Soit par e.mail** : ext.manpower.linda.bouzahar@reseau.sncf.fr
 - **Soit par fax** : 04 96 17 04 98
 - **Soit par courrier** : SNCF RÉSEAU
MISSION LNPCA
Direction Territoriale PACA
Les Docks – Atrium 10.5 - 10 Place de la Joliette – BP 85404
13567 – MARSEILLE cedex 02
- **Les contributions seront transmises au garant de la concertation qui en fera la synthèse**

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION ET VOTRE
PARTICIPATION**

RÔLE DU COLAC

- Instance relais des acteurs du projet non co-financeurs
- Fait part à l'instance des partenaires des observations et avis sur le déroulement du projet et de la concertation
- Peut alerter cette instance sur des éléments insuffisamment étudiés ou débattus
- Participe à l'évaluation de la concertation
- SNCF Réseau assure son fonctionnement et la rédaction de la synthèse de ses réunions
- Le garant nommé par la CNDP est présent lors des réunions du COLAC
- Décide des modalités de son fonctionnement et s'organise pour recueillir des informations émanant d'acteurs ou de groupes de travail sur le territoire
- Se réunit à chaque étape importante du projet